

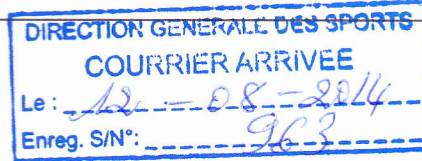


FEDERATION CONGOLAISE DE TAEKWONDO

Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents

Tél. : (+242) 5 565 12 49 / 04 406 21 93

Brazzaville



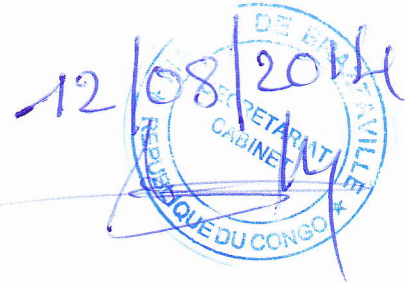
12 AOÛT 2014
N°...001./2014



A

Monsieur **Stive Bienvenu NDALLA**
Président de la Ligue de Brazzaville
Brazzaville

Objet : Réponse relative à la décision n°007/LITAEBRA/BED



Monsieur le président,

En réponse de votre décision n°007/LITAEBRA/BED en date du 31 juillet 2014, j'ai le regret de venir, par la présente, vous faire constater votre incompétence à produire une exclusion de la ligue en la personne de Président de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la FECOTAE (C.S.D.G.E) aussi longtemps que le passage de grade de ceinture noire sera sous la tutelle de ce dernier, qui est le représentant légal de la Fédération Congolaise de Taekwondo et le seul habilité à validé les Dans, grades et examens de passage de grade fédéral.

En effet, vu les attributions qui me sont conférées conformément aux textes et règlements de la Fédération Congolaise de Taekwondo, j'ai le droit et surtout le devoir d'officier un examen de Grade et d'authentifier le Grade d'un pratiquant de Taekwondo ainsi que celui de toute personne étrangère venant d'une autre Fédération, voulant exercer ce sport et être associé à cette commission dont je suis le président.

Ma présence, en tant que **ceinture noire 5^{ème} Dan** et **Président de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la Fédération Congolaise de Taekwondo (C.S.D.G.E)**, doublé de celui de **Maître Jean Alexis MAKAYA ceinture noire 5^{ème} Dan** de Taekwondo et **1^{er} Vice-président de la Fédération congolaise de Taekwondo chargé de l'organisation**, lors de l'examen de passage de Grade tenu le **27 juillet 2014 au Club SHO-TAE-DO**

ont légitimé et validé le dit examen conformément à la réglementation en vigueur.

A cet effet, je tiens à vous rappeler que la ligue étant sous hiérarchie Fédérale, toute production de votre part est nul et de nul effet aussi longtemps que le passage est présidé par les représentants légaux de la Fédération Congolaise de Taekwondo.

En conséquence, en ma qualité de Président de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la FECOTAE (C.S.D.G.E), **je déclare ledit examen valide et vous sommes de porter reconnaissance de passage de Grade, homologué et authentifié par mes soins, sus indiqué ci-dessus.**

Ce, pourquoi je m'empresse de saisir la chambre de conciliation et d'arbitrage du sport en cas de récidive.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et sportifs et vous en souhaite bonne réception.

Ampliations :

FECOTAE1
DDSEP.....1
DDPN1
MJS.....1
DGS.....1
Comité Olympique1
Ligue6
CCAS.....1
Mairie de Brazzaville1
Mairie de Pointe Noire.....1
Intéressé1
Club.....30
Les Dépêches1
MNTV.....1

Fait à Brazzaville, le 09 Aout 2014

*Pour Commission Spécialisée des Dans
et Grades Equivalents de la FECOTAE*

Le Président

JEAN-PAUL
NGASSEMA
INSTRUCTEUR FEDERAL
DE TAEKWONDO C.N.S
W.T.F
N-5062729

*Jean Paul NGASSEMA
Ceinture Noire 5^{ème} Dan de Taekwondo*